

OBJET EAU POTABLE

**CAPTAGE DES HAUTS
(Bois-de-Nêfles - Saint-François - Brûlé - Bretagne - Montagne)**

**ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
ET DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Code de l'Environnement) ET DES PROCEDURES D'INSTALLATION
DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE (Code de la Santé Publique)**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

La Commune de Saint-Denis exploite 21 sites de captage / forage, dont 10 captages dans les hauts pour assurer l'alimentation en eau de ces écarts.

10 CAPTAGES DES HAUTS - Ressource superficielle

Sites	SECTEUR	Type de Ressources
Captage de la « Ravine Blanche »	BOIS DE NEFLES	Superficielle
Captage « Bras Cateau »	BOIS DE NEFLES	Superficielle
Captage « Bras Samy »	SAINT FRANCOIS	Superficielle
Captage « Ravine du Butor »	SAINT FRANCOIS	Superficielle
Captage « Ravine Boucan Launey »	SAINT FRANCOIS	Superficielle
Captage « La Verdure »	SAINT FRANCOIS	Superficielle
Captage « Bras des Merles »	BRULE	Superficielle
Captage « Bras Mahot »	BRULE	Superficielle
Captage « 1er Bras de la Bretagne » ou de la Ravine du Chaudron	BRETAGNE	Superficielle
Galerie du « Bras Guillaume »	MONTAGNE	Superficielle
10		

Actuellement, la Ville termine sa procédure de régularisation du captage de la Rivière Saint-Denis qui complètera les trois autres arrêtés préfectoraux sur les 21 sites.

Rapport n° 11/4-28

La Ville envisage donc de lancer les procédures d'autorisations de prélèvements et de distribution (en application du Code de l'Environnement), ainsi que l'instauration de périmètres de protection de captage (conformément au Code de la Santé Publique), et fera appel à des bureaux d'études spécialisés.

Le dossier de consultation des entreprises présentera 3 lots distincts :

- 1 lot concernant tous les captages des secteurs de Bois-de-Nèfles, Saint-François, Brûlé ;
- 1 lot concernant le captage du « Premier Bras - Cascade Chaudron » - Bretagne (Cascade du Chaudron) ;
- 1 lot concernant le captage du « Bras Guillaume » - Montagne.

Les deux captages de la Bretagne et la Montagne sont des lots distincts puisque leur adduction nécessite une étude plus détaillée et plus complexe.

L'estimation globale de l'opération s'élève à 335 600,00 € HT, qui est détaillée dans le tableau ci-dessous :

NATURE	MONTANT en € H.T.
Etudes détaillées :	
CAPTAGES BOIS DE NEFLES - ST FRANCOIS BRULE	90 000,00 €
CAPTAGES 1ER BRAS -BRETAGNE	70 000,00 €
CAPTAGES BRAS GUILLAUME -	70 000,00 €
Indemnités de HGA (Hydrogéologue Agréé) pour les 10 captages	30 000,00 €
Analyses d'eau (pour les 10 captages)	13 600,00 €
Frais Procédure préfectorale (Commissaire enquêteur et Publications)	56 000,00 €
Révision des prix (pour les 3 lots)	6 000,00 €
Divers (pour les 3 dossiers)	15 000,00 €
TOTAL (HT)	335 600,00 €
TOTAL (TTC)	364 126,00 €

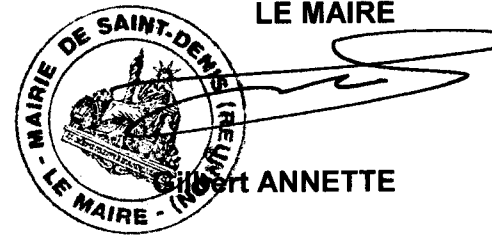
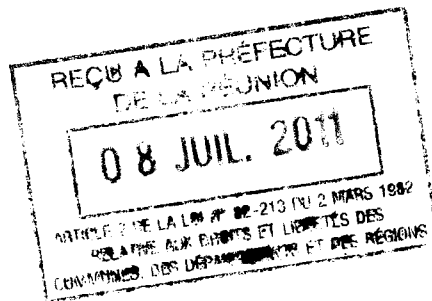
Le marché de prestations intellectuelles (études) est estimé à 230 000,00 € HT et fera l'objet d'une consultation ouverte en procédure d'appel d'offres.

Ces études peuvent être subventionnées par l'Union Européenne (mesure 3-13/2 du FEDER).

Je vous propose, en conséquence, d'adopter le plan de financement de l'opération ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT		
Sources de financement	Taux (%)	Montant
Mesure FEDER 3-13/2	60%	201 360,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Annexe de l'Eau Potable)	40%	134 240,00
Total HT	100%	335 600,00
TVA (8.5%)		28 526,00
Total (TTC)		364 126,00

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET EAU POTABLE

CAPTAGE DES HAUTS

(Bois-de-Nèfles - Saint-François - Brûlé - Bretagne - Montagne)

**ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
ET DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Code de l'Environnement) ET DES PROCEDURES D'INSTALLATION
DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE (Code de la Santé Publique)**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-28 du Maire ;

Vu le rapport de M. MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la mise en œuvre des procédures d'autorisation de prélèvement et de distribution d'eau et d'instauration des périmètres de protection des 10 captages localisés dans les hauts sur les secteurs :

- de Bois-de-Nèfles (« Ravine Blanche », « Bras Cateau »),
- de Saint-François (« Bras Samy », « Ravine du Butor », « Ravine Boucan Launey », « La Verdure »),
- du Brûlé (« Bras des Merles », « Bras Mahot »),
- de la Bretagne (« Premier Bras » dit Cascade Chaudron),
- de la Montagne (« Bras Guillaume »),

pour un montant global d'opération estimé à 335 600,00 € HT, détaillé dans le tableau ci-dessous :

Délibération n° 11/4-28

NATURE	MONTANT en € H.T.
Etudes détaillées :	
CAPTAGES BOIS DE NEFLES - ST FRANCOIS BRULE	90 000,00 €
CAPTAGES 1ER BRAS -BRETAGNE	70 000,00 €
CAPTAGES BRAS GUILLAUME -	70 000,00 €
Indemnités de HGA (Hydrogéologue Agréé) pour les 10 captages	30 000,00 €
Analyses d'eau (pour les 10 captages)	13 600,00 €
Frais Procédure préfectorale (Commissaire enquêteur et Publications)	56 000,00 €
Révision des prix (pour les 3 lots)	6 000,00 €
Divers (pour les 3 dossiers)	15 000,00 €
TOTAL (HT)	335 600,00 €
TOTAL (TTC)	364 126,00 €

ARTICLE 2

Adopte la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de prestations intellectuelles (études), comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 53 à 59 du Code des Marchés Publics)
- pour un montant estimé à 230 000,00 € HT.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Union Européenne (mesure 3-13/2 du FEDER), sur la base du plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
Sources de financement	Taux (%)	Montant
Mesure FEDER 3-13/2	60%	201 360,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Annexe de l'Eau Potable)	40%	134 240,00
Total HT	100%	335 600,00
TVA (8.5%)		28 526,00
Total (TTC)		364 126,00

Délibération n° 11/4-28

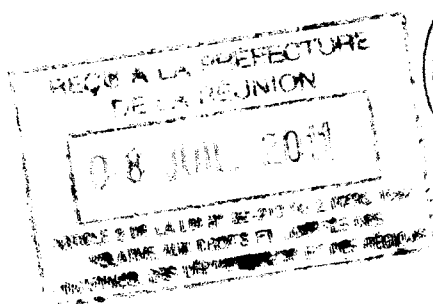
ARTICLE

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget Annexe Eau au Chapitre 20 / Article 2031.

ARTICLE 4

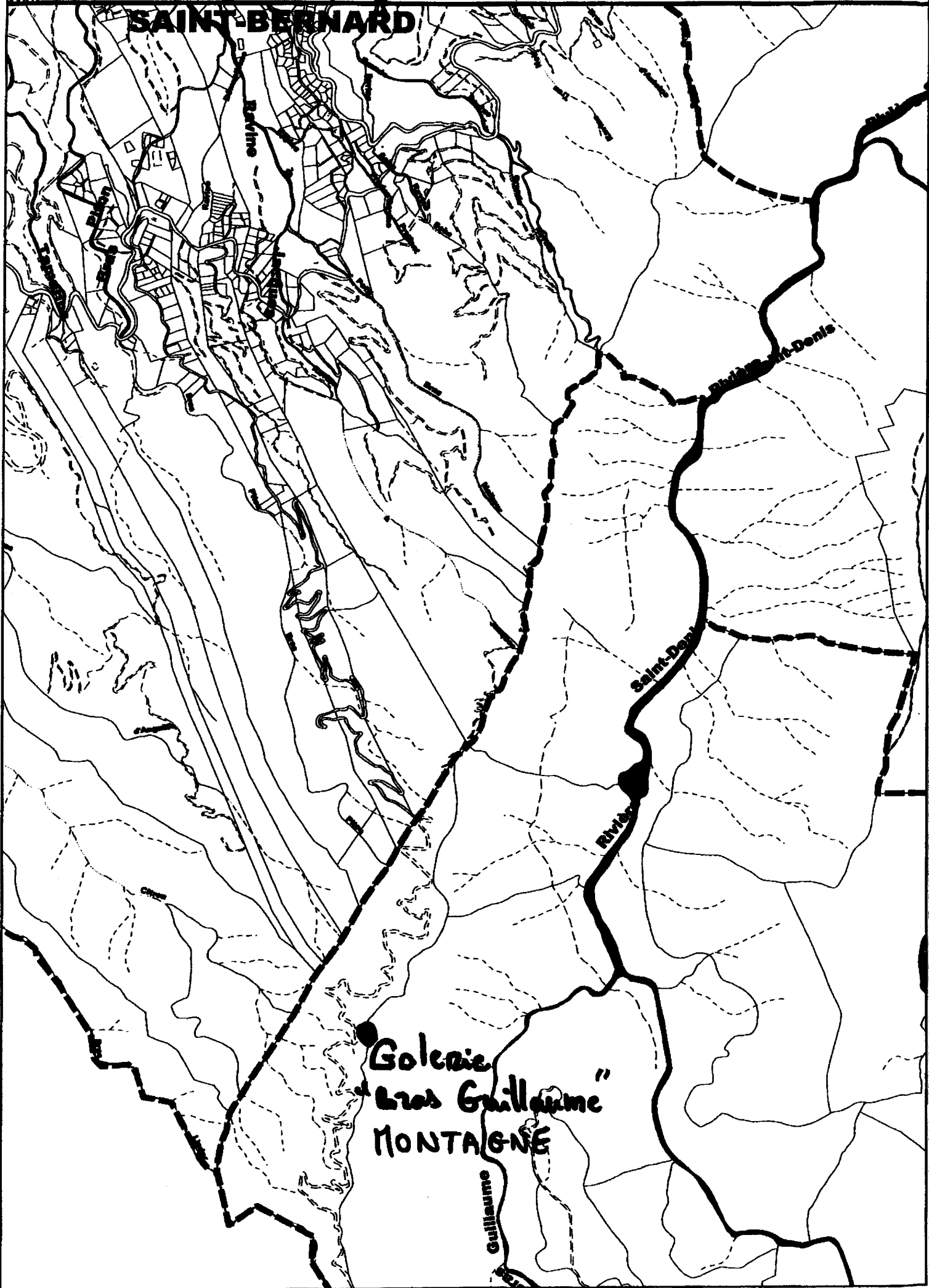
La recette correspondante sera imputée au Budget Annexe Eau, au Chapitre 13 / Article 13118.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2011

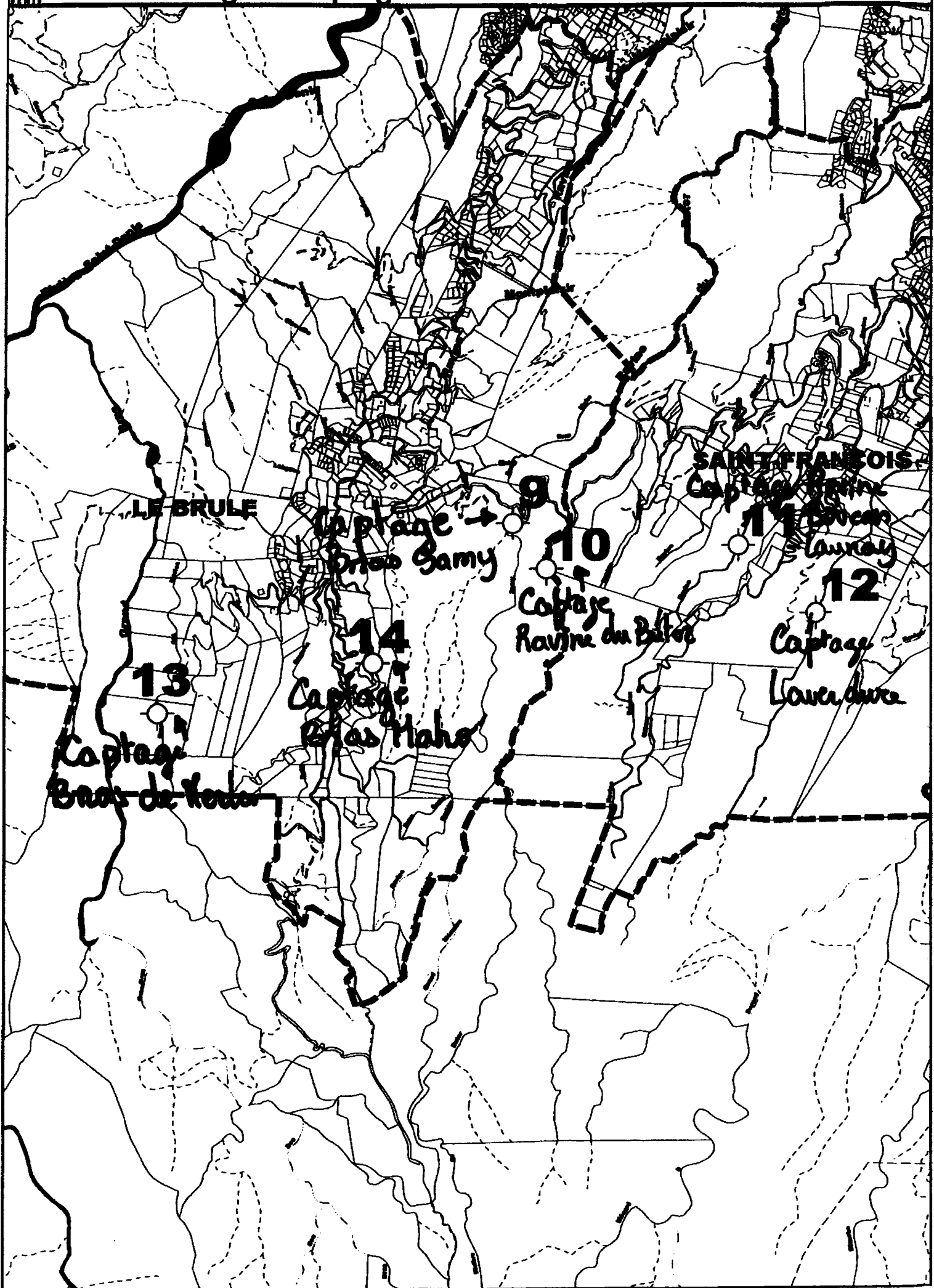




SAINT-BERNARD



Golenie
"Les Guillaume"
MONTAGNE





BOIS DE NEFLES

Chauvion

6

Captage
de la Ravine
Blanche

7

Captage
de la Ravine
Chauvion
"1^{er} Bras"

19

Captage
Bris la Teau